

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

F



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 6 de l'ordre du jour

CX/FO 19/26/9

Octobre 2018

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES GRAISSES ET LES HUILES

Vingt-sixième session

Kuala Lumpur, Malaisie, 25 février - 1^{er} mars 2019

RÉVISION DE LA LISTE DE CARGAISONS PRÉCÉDENTES ACCEPTABLES

CONTEXTE

1. Le CCFO23 est convenu d'avoir un point permanent de l'ordre du jour à chaque session du CCFO pour examiner la révision de la Liste Codex de cargaisons précédentes acceptables.
2. Le CCFO25 est convenu :
 - (i) de demander au Secrétariat du Codex d'émettre une Lettre Circulaire (CL) invitant les membres et observateurs intéressés à proposer des amendements additionnels à l'Annexe 2 : Liste de cargaisons précédentes acceptables du CAC/RCP 36-1987 ;
 - (ii) d'établir un GTe, piloté par la Malaisie et travaillant en anglais seulement, avec le mandat suivant :
 - examiner les propositions concernant les nouvelles substances à ajouter à la liste, à condition que de telles propositions s'appuient sur des informations adéquates et pertinentes ;
 - établir la priorité des substances à soumettre à la FAO et à l'OMS pour évaluation ;
 - examiner les propositions visant à supprimer des substances de la liste à la lumière de nouvelles données ;
 - préparer un rapport pour examen par le CCFO26. On a remarqué que le rapport du GTe devrait être mis à la disposition du Secrétariat du Codex au moins trois mois avant le CCFO26 ;
 - (iii) d'organiser si nécessaire un groupe de travail intrasession, présidé par la Malaisie, pour examiner le rapport du GTe et en faire état au Comité.
3. La Lettre circulaire (CL2017/61-FO) invitant les membres et observateurs intéressés à proposer des amendements additionnels à l'Annexe 2 : Liste de cargaisons précédentes acceptables du CAC/RCP 36-1987 a été émise en juin 2017 avec comme date limite pour la soumission des propositions le 15 décembre 2017.
4. Des réponses ont été reçues de dix (10) membres du Codex, à savoir l'Albanie, Bahreïn, le Costa Rica, Cuba, l'Équateur, l'Égypte, l'Union européenne, la République arabe syrienne, la Thaïlande et les États-Unis d'Amérique. Les réponses des membres ont indiqué que d'une manière générale, ils approuvaient la liste existante et n'avaient pas de propositions particulières à formuler concernant des amendements à la Liste Codex de cargaisons précédentes acceptables à ce stade. Il a été proposé de supprimer le lignosulfonate de calcium liquide de la liste. Toutefois, le CCFO24 (2015) est convenu d'inclure cette substance dans la Liste de substances à avancer à la FAO et à l'OMS pour évaluation.¹
5. Aucune nouvelle proposition n'ayant été présentée, la présidence du GTe a décidé de ne pas convoquer le GTe pour le CCFO26, en remarquant que depuis le CCFO24 (2015), aucun GTe n'avait été convoqué car aucune nouvelle proposition n'avait été présentée.

¹ REP15/FO para 53, Annexe V

ÉVALUATION PAR LA FAO/L'OMS

6. Concernant les 23 substances transmises à la FAO/l'OMS pour évaluation, la demande a été incluse dans l'« État d'avancement des demandes d'avis scientifiques reçues par la FAO/l'OMS » présenté à la CAC38, à la CAC39, à la CAC40 et à la CAC41.

7. Le CCFO25 a noté que l'évaluation nécessiterait une réunion d'experts, pour laquelle des ressources budgétaires supplémentaires ainsi que des informations/données fournies par les membres seraient requises, et que sur la base de la charge de travail actuelle du programme de conseils scientifiques de la FAO et de l'OMS, les travaux pourraient commencer en 2019, sous réserve de disponibilité des fonds nécessaires.

8. Le CCFO25 est convenu en outre d'informer la FAO et l'OMS que l'évaluation des 23 substances était une question prioritaire pour le CCFO et d'encourager la FAO/ l'OMS à évaluer les 23 substances dans les plus brefs délais.

RECOMMANDATIONS

9. La Malaisie, en qualité de pays assurant la présidence du GTe, souhaite formuler les recommandations suivantes pour examen par le CCFO :

- (i) encourager la FAO/l'OMS à évaluer les 23 substances dans les plus brefs délais, car il s'agit d'une question prioritaire pour le CCFO ;
- (ii) supprimer le point permanent « Révision de la Liste de cargaisons précédentes acceptables » de l'ordre du jour de chaque session du CCFO ;
- (iii) des propositions concernant l'addition de substances ou la suppression de substances figurant sur la liste pourront être présentées à l'avenir, à condition que ces propositions s'appuient sur des informations adéquates et pertinentes.